



INSTITUT POUR LA JUSTICE

CITOYENS POUR L'ÉQUITÉ

Septembre 2018

Proposition pour un système de notification aux victimes d'agression

Lorsque vous avez été victime d'agression, votre calvaire ne prend pas toujours fin avec l'arrestation de votre agresseur. Souvent subsiste la peur de rencontrer un jour votre agresseur au coin de la rue, lorsque celui-ci aura été libéré de prison, ou bien la peur d'être à nouveau victime de la même personne, lorsque vous avez de bonnes raisons de croire qu'elle pourrait recommencer.

Les devoirs des autorités envers une victime de violence ne prennent pas fin avec l'arrestation de l'auteur de ces violences. Ils devraient inclure aussi le fait de rendre à la victime, autant que possible, ce que son agresseur lui a dérobé : sa tranquillité d'esprit.

Et cela passe par le fait de tenir les victimes convenablement informées du déroulement de la procédure pénale, mais aussi du devenir de leur agresseur une fois que celui-ci a été condamné. Lorsque les autorités ne remplissent pas ce devoir, elles ne manquent pas seulement d'humanité, elles mettent aussi en péril la sûreté de ceux, et le plus souvent de celles, qui ont été victimes d'une agression.

Ce soir du 6 décembre 1993, à Louisville dans le Kentucky, Mary Byron était assise tranquillement dans sa voiture, attendant que la chaleur du moteur fasse fondre le givre sur son pare-brise. Elle venait de quitter son travail et s'apprêtait à fêter son 21^{ème} anniversaire avec sa famille et ses amis. Soudain un homme surgit et, à travers la vitre du conducteur, lui tire dessus à sept reprises, pratiquement à bout portant, dans la tête et dans la poitrine. Cet homme n'était pas un inconnu pour Mary. Il avait été son petit ami pendant quelque temps mais s'était montré violent avec elle et avait même fini par la violer brutalement après qu'elle ait voulu rompre avec lui. Ce 6 décembre 1993 Mary se pensait en sûreté puisque son violeur avait été arrêté et se trouvait derrière les barreaux. Ce qu'elle ignorait, c'est que celui-ci venait tout juste d'être libéré sous caution. Personne ne l'avait prévenu qu'elle se trouvait en grand danger.

C'est à la suite de ce drame que deux jeunes ingénieurs en informatique, Mike Davis and Yung Nguyen, décidèrent d'inventer un logiciel susceptible d'éviter que d'autres victimes connaissent le sort de Mary Byron. Fin 1994 le logiciel VINE était prêt.

VINE (qui signifie *Victim Information Notification Everyday*) est un système d'information qui permet à une victime de crime de connaître le statut carcéral de son agresseur pratiquement en temps réel : s'il est incarcéré, s'il est transféré dans une autre prison, s'il s'est évadé, s'il doit être libéré, s'il est décédé, etc.

VINE permet également de suivre un agresseur dont la peine a été aménagée et d'informer la victime notamment si celui-ci vient habiter à côté de chez elle, s'il a été arrêté pour une nouvelle infraction, si son statut légal change, etc.

Les autorités s'efforcent de combiner ces notifications instantanées avec des mesures de protection prédéfinies, que les victimes sont invitées à suivre lorsqu'elles sont informées que leur agresseur s'est évadé, ou bien a violé les conditions de sa probation, et qu'elles sont donc potentiellement en danger, particulièrement les victimes de violences domestiques.

Pour connaître le statut de leur agresseur, les victimes peuvent se connecter sur un site web, appeler un centre d'appel dédié, ou bien choisir de recevoir des notifications par mail, par courrier, par SMS, par appel téléphonique automatique. Le système VINE est gratuit pour ses utilisateurs.

Aujourd'hui VINE a été adopté par 48 Etats américains et permet de suivre plus de 90% de la population carcérale américaine (soit près de 2 millions de personnes). Il existe également au niveau fédéral un programme gouvernemental, SAVIN (*Statewide Automated Victim Information and Notification*), visant à aider les Etats à développer de tels systèmes d'information pour les victimes.

Lorsque l'agresseur porte, après sa sortie de prison ou au titre de l'aménagement de sa peine, un bracelet électronique GPS, un système comme VINE pourrait aussi permettre à l'avenir d'informer la victime si l'agresseur ne respecte pas les conditions de son placement sous surveillance à distance : s'il n'est pas présent chez lui alors qu'il devrait y être, s'il rentre dans une zone où il n'est pas censé se rendre, s'il a échappé à la surveillance électronique, etc. Il serait grand temps pour la France de développer un système semblable.

Institut pour la Justice

140 bis rue de Rennes - 75006 Paris

01 45 81 28 15 - 06 98 76 58 58

mam@institutpourlajustice.org